

HÔTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2010**

**DELIBERATION N° 2010/12/456**

**OBJET :** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité Yerrois à la Mémoire du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Comité Yerrois à la Mémoire du Général de Gaulle a organisé une visite à l'Hôtel National des Invalides et une visite de l'historial Charles de Gaulle afin de commémorer le quarantième anniversaire de sa mort,

CONSIDERANT que le Président du Comité sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de ce déplacement,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € au Comité Yerrois à la Mémoire du Général de Gaulle,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le ~~Député~~ Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 16.12.10  
et de la publication le 16.12.10

Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

